

# Le Forfait mobilités durables a changé leurs modes de déplacement



Active depuis longtemps sur les sujets liés à la transition écologique, l'UNSA-Ferroviaire a toujours revendiqué la mise en place du Forfait mobilités durables (et ses ancêtres dont l'IKV, l'indemnité kilométrique vélo) dans les entreprises du ferroviaire

**Les avantages sont multiples** : les entreprises bénéficient d'allègements fiscaux et sociaux (plafond de 800€/an et par salarié) tandis que les agents profitent d'aides leur permettant de changer leurs modes de transport pour des mobilités plus respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour leur santé. Et celle des autres.

Le Forfait mobilités durables a été mis en place à la SNCF en 2023 grâce à la détermination de l'UNSA-Ferroviaire. Un an après, nos collègues témoignent.

## UN PEU D'HISTOIRE

Depuis 2015, l'UNSA-Ferroviaire poussait inlassablement la direction SNCF à mettre en place des mesures pour aider les cheminotes et les cheminots à **utiliser des mobilités décarbonées en complément du train, pour leurs trajets domicile - travail**. Malgré l'arrivée des ZFE (zones à faibles émissions), la hausse du prix des carburants et la

montée des convictions écologiques, la direction SNCF ne bougeait pas.

En septembre 2022, n'ayant jamais baissé les bras, l'UNSA-Ferroviaire adressait un énième courrier à l'entreprise, cette fois au président Farandou, demandant l'ouverture de négociations pour la mise en place du FMD à la SNCF. La direction répondit qu'elle acceptait ENFIN de recevoir notre organisation syndicale !

Fin 2022, le premier projet d'accord FMD fut refusé par des organisations syndicales contestataires. En cette période d'élections professionnelles, elles préféraient entretenir un mécontentement plus porteur électoralement, plutôt que d'apporter une avancée sociale aux agents. L'UNSA intervint auprès de la direction pour que les dispositions prévues dans le projet d'accord initial soient transposées dans le **second projet d'accord proposé aux organisations syndicales qui, enfin, fut validé en avril 2023**.

Si l'UNSA n'était pas intervenue auprès de la direction, tout ce qui était proposé dans le projet d'accord initial aurait été perdu : pas d'allocation annuelle de 400€, pas de prime à l'achat d'un vélo mécanique ou électrique, pas de prise en charge à hauteur de 75% des abonnements de transport collectif.

POUR EN SAVOIR PLUS



## BILAN UN AN APRÈS : DES SALARIÉS CONVAINCUS

Les chiffres transmis par l'entreprise fin 2023 faisaient état de plus de 32 000 salariés bénéficiaires des modalités FMD négociées et obtenues par l'UNSA-Ferroviaire. Rappelons que la demande de FMD doit être renouvelée chaque année par les salariés pour continuer à en bénéficier. Quant à la prime à l'achat d'un vélo, elle a profité en 2023 à plus de 4 300 cheminotes et cheminots !

Le FMD, c'est donc un sacré bilan ! Et pour illustrer ce qu'il a changé pour nombre de nos collègues grâce à l'UNSA-Ferroviaire, voilà quelques témoignages.



### ANTOINE habite en Bretagne

Adhérent à l'UNSA-Ferroviaire, Antoine est délégué de commission de notations maîtrise sur TER Bretagne. Il profite aujourd'hui de l'allocation FMD qui « l'aide à entretenir son vélo et à renouveler son équipement de protection lorsque c'est nécessaire ». Auparavant, il habitait Bourgbarré et effectuait ses déplacements en vélo - train - vélo jusqu'au Technicentre de Bretagne. Un déplacement déjà très bas carbone ! Aujourd'hui, il a déménagé, le trajet vers sa gare de domicile s'effectue sur des infrastructures routières moins adaptées à la pratique du vélo, ce qui l'oblige à faire une partie du parcours avec le vélo dans le coffre de sa voiture. Mais **sa motivation est intacte et Antoine fait le maximum de son trajet domicile - travail à vélo**. Dernièrement, pour remplacer son ancien vélo, l'aide à l'achat incluse dans l'accord FMD (150 euros) a facilité l'achat d'un nouveau vélo.



*Je suis ravi de la mise en place de l'accord FMD qui me permet aujourd'hui de pérenniser mes déplacements bas carbone ! J'espère qu'il sera prolongé au-delà de 2024 !*



### SÉVERINE, Alsacienne

Séverine aussi nous confie avoir changé ses habitudes de déplacement depuis la mise en place du Forfait mobilités durables à la SNCF. Auparavant, elle n'utilisait qu'occasionnellement la navette électrique qui relie sa commune d'habitation à sa gare TER. La mise en place de l'accord FMD lui a permis de souscrire un abonnement mensuel qu'elle utilise dorénavant quotidiennement. « C'est devenu un véritable confort : pas de soucis de gel en hiver, de recherche de stationnement à la gare, de risque de panne de voiture. En plus, la navette me dépose devant la gare, à quelques pas de mon bureau ! »





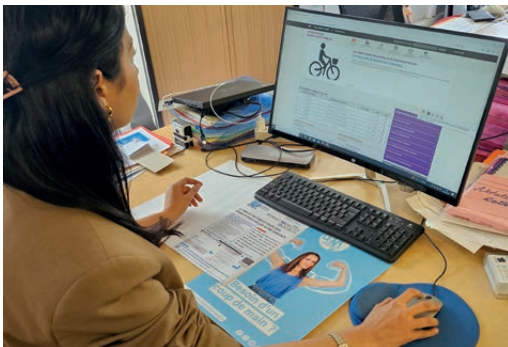
## SORROR OUHAB, militante à l'Union régionale de Montpellier

Éligible au FMD, Sorror s'est rapprochée de son agence Paie et famille afin d'en bénéficier dès 2023. Elle a bien sûr renouvelé sa demande pour 2024. *« L'allocation est mensualisée, versée directement sur mon salaire. C'est simple et rapide : une attestation sur l'honneur est à compléter directement sur le site de l'agence Famille, dans la rubrique Ma rémunération. »*



Chargée de la relation client en gare au sein d'un collectif de plus de 200 personnes, **Sorror a eu envie de partager son expérience et de promouvoir le FMD** - véritable marqueur UNSA-Ferroviaire - auprès de ses collègues qui pouvaient y être éligibles. Elle a sensibilisé son collectif à la démarche, expliqué les enjeux et les bénéfices, écouté celles et ceux qui avaient des réticences et, pour ses collègues remplissant les critères, les a aidés à déposer leur demande. Elle a ainsi aidé une quarantaine d'agents de son unité à faire la démarche.

*« Les enjeux sont multiples : l'urgence climatique, l'inflation, notre engagement RSE et l'envie d'agir pour notre santé nous obligent à imaginer des solutions pour nous déplacer proprement et à moindre coût. Dans mon parcours professionnel et syndical, la recherche du progrès et de la justice sociale est le moteur de mon engagement. »*



## LE SYNDICAT UNSA-FERROVIAIRE DE MONTPELLIER

Avec ses deux gares, un public de citoyens, de nombreux équipements dont 160 km de voies cyclables et des infrastructures adaptées, **le FMD a largement trouvé sa place à Montpellier**. Nul besoin d'être un athlète ou d'avoir un vélo dernier cri, il faut juste être encouragé et accompagné dans le changement, pour une mobilité douce et durable.

Sorror a organisé pour l'Union régionale de Montpellier une information destinée aux militants et réalisé un tract pour aider les agents à effectuer leur demande. Elle nous explique : *« Diminuer le coût du transport, réduire notre bilan carbone, améliorer notre qualité de vie, agir concrètement, prendre soin de nous ont été autant d'arguments qui ont permis à chaque salarié de se sentir concerné. Aujourd'hui, après ce bilan encourageant, il est toujours nécessaire de donner l'envie d'une transition écologique indispensable, en allant chercher celles et ceux qui restent en dehors du dispositif, qui vivent trop loin de leur lieu de travail ou ont des horaires atypiques, des vies de famille peu compatibles avec la pratique du vélo, des moyens financiers trop modestes pour s'équiper. Concernant la fourniture d'une facture pour obtenir l'aide à l'achat d'un vélo, beaucoup d'agents préfèrent acheter d'occasion, privilégiant l'économie circulaire. Il est dommage que les factures fournies par des sites de revente ou des particuliers ne soient pas acceptées. 80 % des personnes sondées sur la région ont indiqué ne pas avoir l'intention d'acheter un vélo neuf. »*



David Thétiér, secrétaire de l'Union régionale de Montpellier



## EMMANUEL, dans la capitale des Gaules

Emmanuel habite dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et travaille à la tour Incity, au centre-ville, comme concepteur roulement ASCT-ADC. Auparavant, il se rendait au travail exclusivement à l'aide des transports en commun. À la mise en place de l'accord FMD, il s'est dit : « *Pourquoi je ne me déplacerais pas en vélo ?* ». **La participation à l'achat d'un vélo l'a aidé à acheter un VAE, un vélo à assistance électrique**, ce qui lui permet de réduire son temps de trajet à 16 minutes, contre 30 en transport en commun auparavant. Une fois arrivé à la tour Incity, il gare son vélo dans un parking sécurisé. Deux niveaux de la tour sont dédiés au stationnement des vélos et trottinettes. Ils sont très prisés, preuve de l'engouement des salariés.

**Emmanuel est très satisfait de se déplacer par ses propres moyens et de pratiquer une activité sportive matin et soir.** Il faut dire que Lyon dispose de nombreuses pistes cyclables, rendant les trajets très agréables.

« *Si je craignais les mois d'hiver, finalement avec de l'équipement spécialisé, ça reste un mode de transport très agréable toute l'année* ». Et pour les jours de très mauvais temps ou de trop forte chaleur, Emmanuel a conservé son abonnement aux transports en commun.

Rappelons que pour ceux-ci, la participation de l'employeur est de 75% au lieu de 50% avant l'accord FMD. « *Les délégués de l'UNSA-Ferroviaire sont venus nous rencontrer dans les services pour faire connaître les modalités FMD et je les en remercie !* »



## TONIO, 38 ans, à Paris

Graphiste au siège de la fédération, Tonio habite et travaille à Paris. Il témoigne : « *Amateur de vélo dès mon enfance, j'en ai moins profité ces dernières années, en partie à cause du vol de ma dernière bicyclette personnelle. L'idée de refaire du vélo m'est venue quand mon syndicat a négocié et obtenu l'application du FMD à la SNCF. L'entreprise propose une participation aux agents qui choisissent ce mode de déplacement écologique, en plus du remboursement du Pass Navigo annuel !*

*Plutôt que de racheter un vélo, j'ai décidé de prendre un abonnement mensuel au service de vélos partagés Vélib. À Paris, il y a près de 1 500 stations Vélib réparties dans toute la ville et 20 000 vélos à disposition, autant dire qu'il y en a partout ! Je privilégie les vélos mécaniques (couleur verte), mais j'ai opté pour un abonnement Vélib V-MAX qui me donne également la possibilité de louer des vélos électriques (couleur bleue). Grâce au FMD, mon vélo, mécanique ou électrique, ne me coûte que 2,03 € par mois ! Et je n'ai pas à me soucier de son entretien ou de sa protection : je le dépose à la borne et c'est tout !*

*Paris à vélo, c'est la fin des bouchons ! Pas d'horaires ni d'attente d'un métro ou d'un bus, pas de foule serrée comme des sardines, pas de problème de stationnement. C'est la liberté, le plaisir de faire des détours, de découvrir des rues que je ne connaissais pas. Avec Vélib, j'ai redécouvert Paris !*

*Le vélo à Paris, c'est dangereux ? Non, il faut seulement être attentif. Je fais le trajet domicile-travail en vélo quasiment tous les jours et je suis agréablement surpris par l'évolution des infrastructures en faveur des cyclistes : pistes en double sens et bien sécurisées avec des dalles de béton, feux rouges spéciaux, etc., mais aussi la multiplication du nombre de bornes Vélib. Et pas qu'à Paris.*

**Mes conseils ?** *Veillez à ce que votre vélo Vélib soit bien remis à la borne (un mail ou un SMS vous parvient au bout de quelques secondes). Le service client (01 76 49 12 34) est très réactif et propose l'assistance vidéo en cas de problème. Surtout, respectez les règles de circulation, notamment la priorité aux piétons, la signalisation et les feux spécialement conçus pour nous !* »



**Avec l'UNSA, j'ai retrouvé le plaisir de faire du vélo à moindre coût !**



VÉLIB



Par Gilles DONTENVILL ■